

FAMILLE

Perturbations à craindre aujourd'hui dans les crèches de Reims et des environs

REIMS Un appel à la grève est lancé pour s'opposer aux nouvelles dispositions législatives encadrant le travail des professionnels de la petite enfance. Trois crèches de Reims et trois des alentours seront fermées ce mardi.



La crèche du Chemin-vert à Reims fera partie de celles qui accueilleront les enfants malgré l'appel à la grève. A.P.

LES FAITS

- **Le projet de loi Asap** d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, adopté en octobre, comporte un article (numéro 36) qui permet au gouvernement de procéder par ordonnance à la simplification des normes d'accueil du jeune enfant.
- **Plusieurs réformes** prévues dans ce cadre sont contestées par certains professionnels de la petite enfance.
- **Des syndicats** et le collectif Pas de bébés à la consigne organisent une nouvelle action nationale de protestation ce mardi 30 mars, après celle du 2 février, avec grève et distribution de tracts, notamment à Boulton-sur-Suippe, Warmeriville et Witry-lès-Reims. À Reims, les crèches Subé, Hautefeuille et les Sources seront fermées.

ANTOINETTE PARDESSUS

À Reims et dans les environs, certains parents s'arrachent une nouvelle fois les cheveux.

Comment vont-ils faire garder leur enfant ce mardi 30 mars ? « Nous avons été informés mercredi (24 mars) que la crèche Clairmarais était en grève mardi (30 mars) nous écrit ainsi Marc. On ne sait ni pourquoi, ni comment nous allons faire, puisque l'accueil ne sera pas possible. En cette période Covid, je trouve que nous laisser nous débrouiller avec nos bébés, n'est pas normal. »

POUR ALLER PLUS VITE

Cette grève s'inscrit dans le cadre d'un mouvement national de protestation contre les réformes envisagées sur l'accueil de la petite enfance, dites projet Taquet, réformes elles-mêmes permises par l'article 36 de la loi Asap, ou d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique adoptée en octobre dernier. Cette loi un peu fourre-tout donne en effet au gouvernement la possibilité de légiférer par ordonnances (ce qui accélère le processus) dans plusieurs domaines, notamment les modes

de garde de la petite enfance. Sont notamment prévues des possibilités de dérogations s'agissant du nombre d'enfants accueillis et de la qualification des adultes encadrants. Et c'est là que ça coïncide pour certains professionnels.

La nouvelle loi autorisera par exemple à confier jusqu'à six enfants par adulte

La nouvelle loi autorisera par exemple à confier jusqu'à six enfants par adulte ; elle réduira également l'espace minimal exigé (à 5,5 mètres carrés par enfant dans

les zones densément peuplées) ; le collectif Pas de bébés à la consigne, opposant à cette réforme, lui, souhaite que l'on reste à cinq enfants maxi par adulte, et que l'on puisse assurer partout 7 mètres carrés par enfant. Il réclame aussi divers reconnaissances officielles de diplômes et aménagements de statuts ; il appelle donc une nouvelle fois à la grève, conjointement avec des syndicats dont la CFTD (qui fait d'ailleurs partie du collectif).

TROIS CRÈCHES FERMÉES À REIMS

Une précédente journée de mobilisation, le 2 février, n'avait abouti à rien : le gouvernement avait alors estimé que les grévistes ne

DISTRIBUTION DE TRACTS DEVANT LES ÉCOLES

Le mouvement d'opposition à la réforme sur l'accueil de la petite enfance de ce mardi 30 mars se traduira dans le secteur rémois notamment par un rassemblement de personnels mardi matin devant la crèche de Boulton-sur-Suippe, puis une distribution de tracts devant les écoles de Boulton, Warmeriville et Witry-lès-Reims.

constituaient qu'une trop faible minorité. Dans notre secteur, ce mouvement se traduira notamment par la fermeture de trois crèches de la SPE (Structure Petite Enfance) : Subé (secteur Courlan-cy), Hautefeuille à Croix-Rouge, et les Sources aux Châtillons. « Dans les autres crèches de notre association, dit la directrice Antoinette Fin, l'accueil sera assuré, même si c'est de façon aléatoire. » Dans les communes environnantes, seront fermées Witry-lès-Reims, Boulton-sur-Suippe et Warmeriville. ■

Un cas de Covid à Clairmarais

Un cas de Covid ayant été détecté chez un tout jeune enfant accueilli habituellement à la crèche de Clairmarais, celle-ci ne peut plus accueillir les 22 autres faisant partie du même service, conformément au protocole imposé par le ministère, mais sans lien avec le mouvement de grève de ce mardi 30 mars. Ces enfants ne pourront pas revenir avant mardi de la semaine prochaine, sous réserve d'avoir été testés négatifs.